

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 24/2020

Assainissement du chemin En Chaux

Au Conseil Communal
De et à
Payerne

Payerne le 20.10.2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 24/2020 était composée de Madame et Messieurs :

- Sarah Savary
- Logan Duc
- César Martin Segura
- Pierre Oulevey
- Manuel Ferreira Da Rocha
- Pierre Alain Pantet
- Philippe Savary, en qualité de Président rapporteur

La commission a siégé une seule fois, le mardi 20.10.2020 à 18 heures sur place. La majorité des membres étaient présents, monsieur César Martin Segura s'est excusé dans le courant de la soirée. Le municipal M. André Jomini accompagné de M. Frédéric Monney chef de Service, étaient également présents.

Après la visite de l'objet de ce préavis la commission s'est réunie à la salle de la Municipalité. Après avoir réglé les différentes obligations pour officialiser, la commission a continué l'étude de ce préavis.

La visite de l'objet du préavis nous a permis de nous rendre compte de l'état du chemin en question qui est très dégradé et ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Le passage quotidien des véhicules tant agricoles que routiers, (camions et tracteurs), véhicules qui tractent des convois agricoles de notre époque (40 tonnes).

Monsieur le Municipal Jomini nous a expliqué ce qui allait être réalisé sur cet objet. Monsieur Monney nous a commenté et expliqué le système choisi pour la remise en état intégrale de ce chemin. Le modèle choisi permet d'éviter des frais plus importants si la solution de l'évacuation de tous les matériaux existants et la reconstruction d'un nouveau coffre avait été retenue. Les réponses à nos diverses questions ont été abordées et commentées avec précision.

La commission remercie Messieurs le Municipal André Jomini, Frédéric Monney, chef de Service, pour leur disponibilité.

Réponses aux questions :

Le problème du ruissellement des eaux de pluie arrivant du versant amont par le chemin bétonné serait dirigé dans les champs à Monsieur Haerberli en aval du chemin en Chaux et que s'il devait avoir beaucoup d'eau Monsieur Haerberli la dirigerait dans les drainages de ces champs.

La place d'évitement est reconnue par les AF et sera maintenue.

Les anciens revêtements seront recyclés par l'entreprise et les montants compris dans leur offre.

Il y a eu 3 offres.

L'arrondi du coup total du préavis a interpellé la commission. M. Monney a répondu que c'était une façon de faire mais qu'il ne verrait pas de problème dans l'avenir à libeller ces 1'500.-- FR, en divers et imprévus.

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ces membres présents de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

Le Conseil communal de Payerne

Vu Le préavis n° 24/2020 de la Municipalité du 9 septembre 2020 ;

Où Le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'adopter tel que présenté le projet d'assainissement du chemin En Chaux ;

Article 2 : d'accorder à cette effet un crédit de Fr. 190'000.--TTC et d'autoriser la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 190'000.-- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant des travaux routiers qui est de Fr. 190'000.--TTC et de l'amortir sur 25 ans.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission
Le président et rapporteur
Philippe Savary

